

BROCHURE D'INFORMATIONS ECTS de l'ESTP

SOMMAIRE

I - Le système ECTS ----- 1

- 1. QU'EST CE QUE L'ECTS ?----- 1
- 2. LES CREDITS ECTS ----- 2
- 3. LES ETUDIANTS ET LE SYSTEME ECTS ----- 2

II - L'ESTP ----- 4

- 1. NOM ET ADRESSE----- 4
- 2. LE COORDINATEUR INSTITUTIONNEL ----- 4
- 3. DESCRIPTION GENERALE ----- 4
- 4. SITUATION GEOGRAPHIQUE ----- 6

III - Informations pratiques----- 7

- 1. DOCUMENTS A PREPARER AVANT LE DEPART ----- 7
- 2. PROCEDURE D'INSCRIPTION ----- 7
- 3. CONNAISSANCES LINGUISTIQUES----- 8
- 4. FORMALITES ADMINISTRATIVES----- 8
- 5. COUT DE LA VIE ----- 9
- 6. AIDES FINANCIERES-----10
- 7. TRANSPORTS-----11
- 8. LOGEMENT -----12
- 9. REPAS -----13
- 10. LOISIRS -----14
- 11. RYTHME DE VIE -----15
- 12. CONTACTS ET ADRESSES UTILES -----16

IV - Les études à l'ESTP ----- 18

- 1. DESCRIPTION GENERALE -----18
- 2. ORGANISATION ET EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS-----19
 - Calendrier académique-----19
 - Emplois du temps-----20
 - Types de séances-----20
 - Evaluations, notes et crédits -----20
 - Validation des études, obtention du diplôme-----21
- 3. STAGES ET TFE EN ENTREPRISE -----22

V - La liste des matières (plans d'études)

VI – Le contenu des enseignements (plans de cours)

I - LE SYSTEME ECTS

QU'EST-CE QUE L'ECTS?

Le « **European Credit Transfer System** » (ECTS) s'inscrit dans le cadre du **processus de Bologne** qui vise l'harmonisation entre les différents systèmes nationaux en Europe et a donné lieu à la naissance de l'**Espace Européen de l'Enseignement Supérieur** qui comprend 46 pays.

Le système ECTS est un outil qui permet aux étudiants d'accumuler des crédits liés à leurs résultats au cours de leurs études supérieures. ECTS est un **système d'accumulation et de transfert de crédits centré sur l'apprenant**, visant à augmenter la transparence des résultats et des processus d'apprentissage.

ECTS vise à faciliter la planification, la délivrance, l'évaluation, la reconnaissance et la validation des diplômes et unités d'apprentissage ainsi que la mobilité des étudiants.

ECTS est communément utilisé en Europe. A l'ESTP, le système de crédits ECTS a été introduit en 2000.

QUE SONT LES CREDITS ECTS?

Les **crédits ECTS** sont basés sur la **charge de travail** nécessaire à l'étudiant pour atteindre les résultats attendus de la formation. Les **résultats d'apprentissage** décrivent ce que l'apprenant est supposé **savoir, comprendre et être en mesure de faire** à l'issue d'un processus d'apprentissage réussi. Ils sont liés à des descripteurs de niveau dans les cadres de certification nationaux et européens.

La **charge de travail** indique le temps passé par l'apprenant à toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, examens etc., y compris le temps de travail personnel) et nécessaire pour parvenir aux résultats escomptés.

60 crédits ECTS sont affectés à la charge de travail d'**une année** à plein temps d'un apprentissage formel (année académique) et les résultats d'apprentissage correspondants. En général dans les pays européens, la charge de travail d'un étudiant est de 1500 à 1800 heures de travail annuel, la valeur d'un crédit représentant 25 à 30 heures de travail.

COMMENT LES CREDITS SONT-ILS UTILISES?

Les crédits sont attribués aussi bien à des programmes diplômants ou d'études complets, qu'à leurs différentes composantes pédagogiques (par exemple, modules, unités d'enseignement, mémoires, stages, travaux en laboratoires, projets).

Le nombre de crédits attribué à chaque composante dépend de l'importance de la charge de travail nécessaire pour que l'étudiant parvienne aux résultats d'apprentissage exigé dans un cadre formel.

Les crédits sont attribués à des étudiants individuels (à plein temps ou à temps partiel), après achèvement des activités de formation requises par un programme d'études formel ou par une composante pédagogique particulière et après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus. **Les crédits peuvent être accumulés en vue d'obtenir une certification sur décision de l'établissement délivrant le diplôme.** Si les étudiants ont obtenu des résultats d'apprentissage dans d'autres contextes ou cadres de formation, (qu'ils soient formels, non formels ou informels), les crédits correspondants peuvent leur être attribués, après l'évaluation positive, la validation ou la reconnaissance de ces résultats.

Les crédits octroyés dans le cadre d'un programme peuvent être transférés vers un autre programme proposé par le même établissement ou un autre. Ce transfert n'est possible qu'à condition que l'établissement délivrant le diplôme reconnaisse les crédits et les résultats d'apprentissage correspondants. Les établissements partenaires devraient s'entendre à l'avance sur la reconnaissance des périodes d'études à l'étranger.

Quand ils étudient dans un pays non européen, les étudiants de l'ESTP reçoivent la reconnaissance des résultats d'apprentissage et crédits validés à l'étranger, en accord avec le système mis en place entre les partenaires, lors de la discussion des termes de leur partenariat.

Le transfert et l'accumulation de crédits sont facilités par l'utilisation des **documents essentiels de l'ECTS** (catalogue de cours, formulaire d'inscription, contrat d'études, relevé de notes) et du **Supplément au Diplôme** (qui est une annexe descriptive du niveau et du contenu de la formation suivie et du diplôme obtenu).

Les étudiants de l'ESTP sont encouragés à étudier à l'étranger. Les différentes phases du processus sont les suivantes :

- Information sur les programmes proposés par les établissements partenaires
- Candidatures des étudiants ESTP
- Sélection des étudiants selon des critères prédéfinis
- Préparation des études internationales :
 - Procédures administratives pour le pays de destination choisi
 - Procédures administratives pour l'établissement choisi
 - Préparation pédagogique : établissement du Contrat d'Études (CE), sous le contrôle des tuteurs pédagogiques dans les établissements d'envoi et d'accueil
- Arrivée sur place :
 - Vérification de la faisabilité du CE
 - Signature du CE
- Déroulement des études
- Au retour de la période d'études :
 - Relevé de notes établi par l'université d'accueil. L'ESTP pourra valider la période d'études dès réception du relevé de notes et vérification que les crédits ont bien été attribués par l'établissement d'accueil.
 - La période d'études à l'étranger est indiquée dans le Supplément au Diplôme.

II - L'ESTP

1. NOM ET ADRESSE

École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie
28 avenue du Président Wilson
94234 Cachan - FRANCE
tél. +33 (0)1 49 08 56 50
fax. +33 (0)1 45 47 60 39
<http://www.estp.fr>
email : information@adm.estp.fr

2. LE COORDINATEUR INSTITUTIONNEL

Marie-Jo Goedert
Chargée de mission auprès du directeur général
Directrice des relations internationales
École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie
28 avenue du Président Wilson
94234 Cachan - FRANCE
tél. +33 (0)1 49 08 56 50
fax. +33 (0)1 45 47 60 39
e-mail : goedert@adm.estp.fr

3. DESCRIPTION GENERALE

L'École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l'Industrie (ESTP) a été fondée en 1891 et officiellement reconnue par l'État en 1921. L'ESTP est une grande école d'ingénieurs privée sous forme d'association à but non lucratif, rattachée depuis novembre 1999 à une autre Grande École française publique, Arts et Métiers ParisTech (ENSAM). Elle est membre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Université Paris Est depuis 2010.

L'ESTP est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs à délivrer le diplôme d'ingénieur.

En un peu plus d'un siècle, l'ESTP a formé quelques 30.000 ingénieurs et 7.000 conducteurs de travaux, et s'est fait sa réputation d'être "LA" Grande École pour les professionnels de la construction.

Aujourd'hui, l'ESTP a des effectifs de 2.500 étudiants et de près de 1.500 adultes en formation continue. L'école offre une large variété de programmes à différents niveaux :

- une formation d'ingénieurs en trois ans après deux ans de classes préparatoires, qui conduisent à un **diplôme d'ingénieur (master's degree)** dans 4 spécialités :
 - Bâtiment
 - Mécanique Electricité
 - Topographie
 - Travaux Publics

- des diplômes nationaux de **master** en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur français dans les thématiques suivantes :
 - Géomatique
 - Sciences de la Décision et Management des Risques
 - Sciences et Technologies, mention Sciences de l'Ingénieur (pour la partie génie civil)

- des thèses de **doctorat** en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur français dans les thématiques suivantes :
 - Géomatique
 - Géotechnique
 - Matériaux
 - Gestion des risques
 - Optimisation multicritère

- une **licence professionnelle** (bac +3) en partenariat avec le Cnam :
 - Management et conduite de travaux

- une formation à bac +2 de **techniciens spécialisés** conducteurs de travaux :
 - Bâtiment
 - Travaux publics

- des formations professionnelles (**mastères spécialisés**) en un an après un diplôme de niveau master :
 - Maîtrise d'ouvrage et gestion immobilière (MOGI)
 - Management dans les entreprises de construction (AMEC)
 - Management de l'immobilier et des services (MIS)
 - Dirigeant de PME du BTP: gestion, management, reprise, création (DPME)
 - Ingénierie immobilière des établissements de santé (IIES)
 - Management global des risques (MGR), co-accrédité ESTP, Arts Métiers ParisTech, IAE Paris
 - Construction et habitat durables (CHD), co-accrédité ESTP, Arts et Métiers ParisTech
 - Management de l'Immobilier Tertiaire (MIT)
 - Urgentiste Bâtiment et Infrastructures (UBI)

- des cours intensifs de **français langue étrangère pour ingénieurs** (avec l'EPF) de deux mois en été et en hiver, ouvert aux étudiants et aux professionnels travaillant dans les domaines de l'ingénierie

- différents programmes de **formation continue** pour les professionnels.

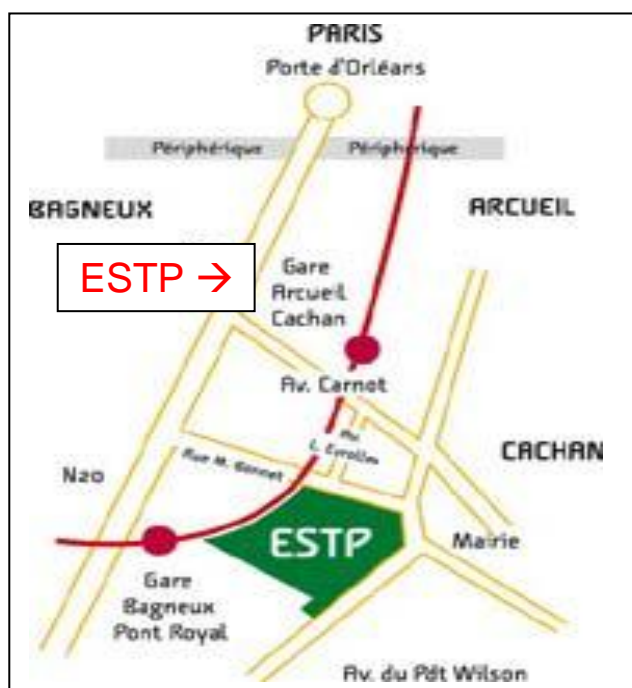
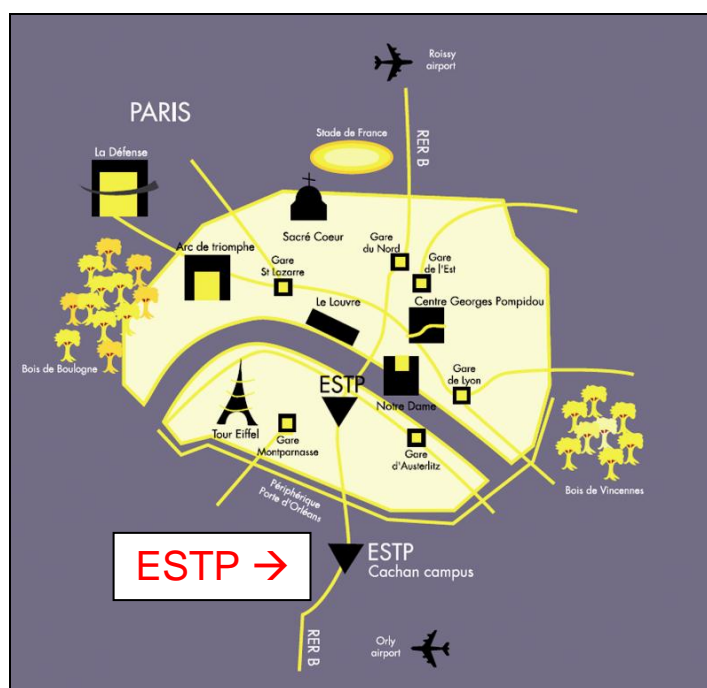
4. SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'ESTP dispose d'un campus de sept hectares à **Cachan**, petite ville en banlieue sud, à quelques kilomètres du boulevard périphérique qui délimite le centre de **Paris**. Le campus se trouve dans un cadre de verdure, à l'abri de l'agitation de la capitale mais à quelques minutes de l'offre culturelle et de loisirs de la métropole Paris.

Il est facile de déplacer entre Cachan et Paris, soit par la ligne « B » du RER (métro rapide qui relie les banlieues et le centre de Paris), soit par bus (voir le chapitre « III.7 Transports » plus loin).

Créé dès 1904, le campus comporte toutes les installations nécessaires aux enseignements, à la recherche et à la vie étudiante. On y trouve les laboratoires et ateliers, les salles de cours, de dessin et d'examens, le centre informatique, la bibliothèque, les équipements sportifs, la Résidence des élèves (pour ceux qui désirent loger sur le campus) et un restaurant universitaire.

L'ESTP dispose également de locaux au centre de Paris où se déroulent ses programmes de formation continue pour adultes.



III - INFORMATIONS PRATIQUES

1. DOCUMENTS A PREPARER AVANT LE DEPART

Avant votre départ, pensez à préparer les documents suivants dont vous aurez besoin à votre arrivée en France :

Tous

- pièce d'identité en cours de validité
- nombreuses photos d'identité (pour l'école, la Préfecture de Police, l'abonnement métro, ...).

Si vous souhaitez louer un appartement à Paris :

- justificatifs des revenus de vos parents

Étudiants de l'Union Européenne

- formulaire E111 ou E128 d'assurance maladie ou carte d'assuré européenne à retirer auprès de votre centre.

Étudiants québécois

- formulaire SE 401Q 102bis ou SE401Q106

Étudiants hors Union européenne (sauf Québec)

- visa long séjour.

Si vous souhaitez prendre une assurance maladie (Sécurité sociale étudiante) en France :

- extrait d'acte de naissance

Si vous êtes assuré contre le risque maladie dans votre pays (séjour de moins de 3 mois) :

- justificatif d'assurance maladie.

2. PROCEDURE D'INSCRIPTION

Inscription

Si les responsables pédagogiques et, le cas échéant, le bureau des relations internationales de votre université vous ont donné leur accord pour que vous passiez une année d'études à l'ESTP, vous pouvez vous inscrire sur le site de l'ESTP. A la fin de la saisie, vous devez imprimer les différents documents et nous les retourner soit directement, soit par l'intermédiaire de notre correspondant au sein de votre université.

Ce dossier comprend un contrat d'études qui précise les matières que vous allez suivre à l'ESTP et dont les résultats vont être reconnus par votre université d'origine. Ce contrat doit être signé par votre tuteur pédagogique et par vous-même avant l'envoi.

Confirmation d'inscription

Dès votre arrivée à Paris, présentez-vous au Service Relations Internationales de l'ESTP (bâtiment International en bas du campus) pour compléter les dernières formalités d'inscription et obtenir un certificat d'inscription et votre carte d'étudiant.

3. CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

Avant le début des cours à l'ESTP, assurez-vous d'avoir des connaissances suffisantes en langue française pour pouvoir suivre normalement les cours dispensés majoritairement en langue française.

Cours intensif d'été

Grâce à un partenariat avec une autre Grande École d'Ingénieurs, l'EPF, située à proximité de l'ESTP en banlieue sud de Paris, les étudiants étrangers inscrits à l'ESTP peuvent suivre des **cours d'été intensifs de français langue étrangère**. Ils pourront y côtoyer des élèves ingénieurs de tous les secteurs d'activités, venus du monde entier pour effectuer une partie de leurs études dans différentes écoles d'ingénieurs françaises.

Période : juillet – août & janvier – février

Durée : 2, 4, 6 ou 8 semaines

Horaires : 9h00 – 12h15 et 14h00 – 16h00

Programme: cours de français, de culture, de sciences de l'ingénieur et visites

Coût des cours en été 2011 : tarif normal 700€ pour 4 semaines et 1.200€ pour 8 semaines ; tarif privilégié pour les étudiants d'établissements ayant un accord avec l'ESTP : 300 € de 2 à 4 semaines et 600€ de 5 à 8 semaines. Pour savoir si vous avez droit au tarif préférentiel, demandez au service international de l'ESTP : information@adm.estp.fr.

Hébergement : en résidence étudiante, selon le confort de 320€ à 500€ par mois.

Repas : restaurants universitaires ouverts en été : **3 €** par repas complet.

Informations : <http://www.estp.fr/content/apprendre-le-fran%C3%A7ais-french-engineers> et par mail : information@adm.estp.fr

Inscriptions sur le site de l'ESTP : http://papei.estp.fr/insc/epf_accueil.html

Cours hebdomadaires

Au cours de l'année académique, vous pourrez perfectionner vos connaissances en suivant les **cours hebdomadaires gratuits** de français pour étrangers. Ces cours sont obligatoires et la matière doit figurer sur votre contrat d'études.

4. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Carte d'étudiant

Lorsque vous aurez accompli les formalités d'inscription, l'école vous remettra une carte d'étudiant qui vous permettra d'obtenir de nombreuses réductions et vous donnera accès à toutes les prestations des CROUS (Centres Régionaux des Œuvres Scolaires et Universitaires) au même titre que vos camarades français.

Autorités françaises

Tout étudiant étranger, issu d'un pays hors Union Européenne, inscrit à l'ESTP, y compris dans le cadre d'échanges universitaires, doit régulariser sa situation auprès de la Préfecture de Police en demandant une carte de séjour. Vous aurez besoin entre autres d'un certificat d'inscription à l'école, à demander au moment de la confirmation de votre inscription.

Grâce à la signature d'une convention avec la Préfecture de Paris et la Sous-Préfecture de l'Hay Les Roses, les élèves étrangers de l'ESTP résidant dans le département 75 et une partie du département 94 peuvent

entamer les procédures de demande de permis de séjour étudiant (1^{ère} demande et renouvellement) dans les locaux de l'ESTP.

Le service des Relations Internationales de l'ESTP se tient à la disposition des élèves étrangers pour les aider à compléter le dossier.

Contact : *Emmanuel HUGON*

Bâtiment International

Tel : +33-(0)1 49 08 56 50

Email : information@adm.estp.fr

Assurance maladie

Étudiants de l'Union Européenne :

avant le départ, demandez à votre centre un formulaire E111 ou E128 ou votre carte d'assuré européenne qui vous donne droit à l'assurance maladie en France.

Étudiants issus d'un pays hors Espace Economique Européen (sauf le Québec) :

Si vous restez en France pendant 3 mois et plus, vous êtes obligé(e) de vous assurer contre le risque maladie en France (Coût en 2010 – 2011 : 200€ pour l'année). Si vous restez en France pour un séjour inférieur à 3 mois, vous pouvez vous assurer dans votre pays d'origine ; dans ce cas, vous devez fournir un justificatif à l'ESTP.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou des coordonnées d'organismes français de mutuelles complémentaires, adressez-vous au service Relations Internationales de l'ESTP.

Accidents de travail

Les étudiants inscrits dans le cadre des échanges internationaux ne sont pas couverts par l'ESTP au titre du risque accident de travail survenant dans les locaux de l'école ou lors d'un stage en entreprise.

Ils doivent prendre une assurance personnelle ou vérifier qu'ils sont bien assurés par leur établissement d'origine pendant leur séjour d'études ou de stage à l'étranger.

5. COUT DE LA VIE

Quelques exemples de prix à Paris en 2011 :

Logement

Chambre sur le campus de l'ESTP : **4.452 €(*)** de septembre à fin juin

chambre chez l'habitant : environ **500 €(*)** par mois

chambre en résidence étudiante : environ **350-400 €** par mois (*)

studio indépendant : environ **700 €(*)** par mois

Restauration :

menu au restaurant : comptez de **10 à 12 €** minimum

repas complet dans un des nombreux restaurants universitaires : **3 €**

boisson au bistrot : 1 café : **2 €**, autre boisson : **3 à 5 €**.

Lecture

Journal quotidien : environ **1,5 €**

livre de poche : entre **6 et 10 € (**)**

Loisirs

entrée de cinéma : environ **10 € (**)**

billet de théâtre : entre **10 € et 40 € (**)**.

Transports publics

Abonnement mensuel (passe Navigo) 3 zones : **78,20 €** par mois

Abonnement annuel étudiants (carte Imagin'R) 3 zones : **414,20 €** par an

(*) Des aides au logement vous sont accessibles (voir le chapitre suivant).

(**) Vous pouvez bénéficier de nombreuses réductions grâce à votre carte d'étudiant.

6. AIDES FINANCIERES

N.B. Le service Relations Internationales de l'ESTP est à votre disposition pour vous fournir des informations complémentaires sur les aides décrites ci-dessous et vous indiquer les personnes ou organismes à contacter pour postuler.

Erasmus

S'il existe un accord d'échanges entre votre université et l'ESTP dans le cadre du programme européen ERASMUS, vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse de mobilité. Renseignez-vous auprès du responsable de votre département ou du Service Relations Internationales de votre université.

Aides au logement

Les étudiants étrangers ont accès aux aides au logement accordées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF) française. Si votre logement est conventionné avec l'État, l'aide appelée APL (aide personnalisée au logement) sera versée à la direction de votre résidence. S'il s'agit d'un logement non conventionné, l'aide appelée ALS (allocation de logement social), vous sera versée directement.

En 2010-2011, le montant moyen des APL et ALS est d'environ 100 € par mois. Dès que vous aurez trouvé votre logement à Paris et que vous aurez obtenu une carte de séjour, vous pourrez adresser votre demande à la Caisse des Allocations Familiales de votre quartier. Le service Relations Internationales de l'ESTP peut vous aider dans vos recherches.

Université Franco – Allemande

Le cursus conjoint de double diplôme entre l'ESTP et l'Université Technique de Dresde est soutenu par l'Université Franco – Allemande. Pendant leur séjour à l'ESTP, les étudiants allemands peuvent bénéficier d'une bourse de mobilité de 270 € par mois.

Bourses d'excellence EIFFEL

Les étudiants étrangers issus de pays émergents et admis à l'ESTP dans un cursus diplômant de niveau master ou doctorat et dont le parcours académique se distingue par des résultats particulièrement méritants peuvent postuler à une bourse d'excellence du gouvernement français « Gustave Eiffel ». Les demandes se font par l'intermédiaire de l'ESTP l'année avant l'arrivée en France. Le montant d'une bourse est d'environ 1.200 € par mois pendant toute la durée des études, un voyage aller-retour dans le pays d'origine payé par an et quelques autres avantages.

Bourses « Jeunes Talents » de l'ESTP

L'ESTP elle-même a mis en place des bourses financées sur fonds propres ou par les entreprises partenaires de l'école afin de permettre à des étudiants méritants de pays émergents de financer leurs frais de vie en

France. Les montants sont variables, en fonction de la durée du séjour et du partenariat entreprise mis en place. Informations auprès du service Relations Internationales de l'ESTP.

Bourses entreprises et fédérations professionnelles

Certaines entreprises et fédérations professionnelles partenaires de l'ESTP octroient des bourses aux élèves ingénieurs. Tous les élèves en formation diplômante sont éligibles, y compris les étudiants étrangers.

Parmi ces partenaires professionnels figurent : Vinci, Léon Grosse, Spie Batignolles, SNC-Lavallin, Veolia Water Solutions & Technologies, Fédération Française du Bâtiment, Fédération Nationale des Travaux Publics, Syndicat des Entreprises du Génie Electrique et Climatique, ...

Bourses Chaire Génie Civil Nucléaire (GCN)

L'objet de la chaire est de mettre en œuvre des activités d'enseignement, d'innovation et de recherche. Des entreprises mondialement réputées dans ce domaine sont membres de la chaire de l'ESTP : Areva, EDF, GDF-Suez, EDF, Spie Batignolles, Eiffage Travaux Publics, Tractebel Engineering, , Quille, Iosis Industries, NTS, Razel. Grâce au financement par les entreprises membres, la chaire finance des thèses de doctorat et des bourses d'études.

7. TRANSPORTS

Vous pouvez obtenir des plans détaillés de tous les moyens de transport de la région parisienne dans les gares et stations de métro. Renseignements sur les produits, trajets, horaires, tarifs : www.ratp.fr et www.sncf.fr

Métro

Quatorze lignes de métro vous permettent de parcourir en long et en large tout Paris et la proche banlieue. Chaque ligne est indiquée de couleur différente sur les plans et porte un numéro. Une fois que vous avez repéré sur le plan du métro la station à laquelle vous voulez vous rendre, suivez la direction de la station **terminus**.

RER (Réseau Express Régional)

Il s'agit de trains rapides desservant la banlieue, notamment les aéroports de **Roissy-Charles-de-Gaulle** au nord et **Orly** au sud et le campus de l'ESTP à Cachan.

Le **campus** de l'école à Cachan se trouve sur la **ligne B** du RER. En venant de Paris, vous devez voyager vers le sud en direction de Robinson ou de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et descendre à la station **Arcueil-Cachan**. En venant du sud (notamment de l'aéroport d'Orly), vous devez voyager vers le nord en direction de Roissy-Charles de Gaulles ou de Mitry-Claye et descendre à la station **Arcueil-Cachan**.

Attention: tous les trains ne s'arrêtent pas à la gare d'Arcueil-Cachan : consultez les tableaux lumineux sur le quai avant de monter dans le train.

Bus

Un important réseau de bus permet de se déplacer dans Paris et en banlieue. Le bus n° 187 relie Cachan à Paris (arrêt à Paris : Porte d'Orléans ; arrêt à Cachan : gare du RER).

Abonnements

Pour les déplacements fréquents, il vaut mieux prendre un abonnement dont le prix varie en fonction de la distance parcourue. Cachan est située dans la **zone 3**.

Abonnement annuel pour étudiants : **carte Imagin'R** qui donne accès à tous les moyens de transport situés dans les zones concernées (métro, RER, bus, tramway, trains de banlieue) du lundi au vendredi et dans toutes les zones d'Ile de France (zones 1-8) le week-end. Plus d'informations : www.imagin-R.com
Prix annuel de la carte Imagin'R 3 zones en 2011 : **414,20 €**.

Pour des périodes plus courtes, vous pouvez prendre un abonnement hebdomadaire ou mensuel appelé « **passé NAVIGO** » et qui permet d'utiliser bus, métro et RER dans les zones concernées. Prix mensuel d'un passe Navigo de 3 zones : **78.20 €**.

Train

Pour les excursions du week-end par le réseau de chemins de fer français (SNCF), sachez qu'il y a de nombreuses offres spéciales et réductions pour les jeunes. Renseignez-vous dans les gares ou sur le site www.sncf.com

8. LOGEMENT

Où se loger

Il est plus pratique et moins cher d'habiter en banlieue. Afin de faciliter vos déplacements, il est recommandé de chercher un logement situé sur la ligne B du RER.

A qui s'adresser ?

La Résidence des élèves sur le campus de Cachan propose quelque 135 chambres dont quelques-unes sont réservées pour les étudiants étrangers accueillis à l'ESTP dans le cadre d'un programme d'échange. Pour obtenir une chambre, il faut s'y prendre très tôt (au plus tard au mois de juin avant la rentrée) car le nombre de places est limité.

L'école dispose d'un fichier d'adresses de résidences universitaires et de particuliers qui louent aux élèves de l'ESTP : adressez-vous également au service relations internationales.

Contact : ESTP, Relations Internationales, tél. : +33 (0)1 49 08 56 50, fax : +33 (0)1 45 47 60 39
E-mail : information@adm.estp.fr

Il existe des journaux spécialisés et sites internet comme « De particulier à particulier » et « se loger.com » que vous pouvez consulter.

D'autres organismes spécialisés sont à votre disposition :

CROUS, Service logement étudiants

tél. : 01 40 51 37 55

39, avenue Georges Bernanos, 75005 PARIS

OSE point logement

tél. : 33-01 45 35 69 10

23, rue Duménil, 75013 PARIS

Résidence réservée aux étudiants étrangers :

Cité Universitaire Internationale

19, boulevard Jourdan

75014 PARIS

tél. : 01 44 16 64 48

Logement temporaire (en arrivant à Paris) :

Centre International de Séjour de Paris (C.I.S.P.)

6, avenue Maurice Ravel
75012 PARIS
tél. : 01 44 75 60 06 - fax : 01 43 44 45 30

Foyer International d'Accueil à Paris (F.I.A.P.)

30, rue Cabanis
75014 Paris
tél. : 01 45 89 89 15 - fax : 01 45 81 63 91

Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (A.L.J.T.)

15, rue Ferrus
75014 Paris
tél. : 01 45 80 70 70 - fax : 01 45 89 48 73

Auberge de Jeunesse de Paris

4, boulevard Jules Ferry
75011 Paris
tél. : 01 43 57 02 60 - fax : 01 40 21 79 92

9. REPAS

Tout étudiant muni d'une carte d'étudiant a accès à l'ensemble des restaurants universitaires (appellation Resto U) de la région parisienne qui sont gérés par le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires). Il y en a un sur le campus de l'ESTP à Cachan.

Prix d'un menu complet : 3 €.

Renseignez-vous auprès de vos camarades parisiens quant à la qualité des plats : elle varie beaucoup d'un endroit à l'autre.

Adresses

Cachan ESTP

tél. : 01 49 08 56 50
28 avenue du Président Wilson 94230 Cachan RER Arcueil-Cachan.

Cachan ENS

tél. : 01 47 40 23 92
61 avenue du Président Wilson 94230 Cachan RER Arcueil-Cachan ou Bagneux.

Assas

tél. : 01 44 41 58 01
92, rue d'Assas 75006 Paris - RER° Port Royal

Bullier

tél. : 01 40 51 37 85
39, avenue Georges Bernanos 75005 Paris – RER Port Royal

Censier

tél. : 01 45 35 41 24

31, rue Geoffrey Saint-Hilaire 75005 Paris - M° Censier Daubenton ou Jussieu

Châtelet

tél. : 01 43 31 51 66

10, rue Jean Calvin 75005 Paris - M° Censier Daubenton

Cîteaux

tél. : 01 49 28 59 40

45, boulevard Diderot 75012 Paris - M° Gare de Lyon ou Reuilly Diderot

Cuvier-Jussieu

tél. : 01 43 25 46 65

8, rue Cuvier 75005 Paris - M° Jussieu ou Gare d'Austerlitz

Dauphine

tél. : 01 44 05 03 88

2 boulevard Lannes 75016 Paris - M° Porte Dauphine

Mabillon

tél. : 01 43 25 66 23

3, rue Mabillon 75006 Paris - M° Mabillon

Maison Internationale

tél. : 01 45 89 10 30

28, boulevard Jourdan 75014 Paris - RER Cité Universitaire



Paris offre un choix illimité de restaurants à tous les prix, avec cuisines de toutes nationalités.

10. LOISIRS

Pour les sorties, activités culturelles et sportives, tous les étudiants bénéficient d'une association des élèves de l'ESTP, le **BLOC-ETP**, qui est très active et dispose de locaux sur le campus à Cachan.

De nombreuses activités sont proposées par l'intermédiaire du BLOC et des associations sportives, culturelles et professionnelles des élèves (Forum, Gala, Junior - Entreprise, Théâtre, Humanitaire, ...).

Une association des élèves de l'ESTP est entièrement dédiée aux relations internationales : **R'INTER**. Elle aide notamment les étudiants étrangers à trouver des camarades français pour un parrainage individuel.

Plusieurs revues et magazines hebdomadaires (notamment **l'Officiel des Spectacles, Pariscope**), en vente dans tous les kiosques, vous permettent de connaître les musées, galeries, spectacles (cinéma, théâtre, cabaret, danse...) proposés à Paris et environs.

De nombreuses réductions sont accordées aux étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant. De nombreux musées sont gratuits le premier dimanche du mois.

Adresses utiles:

Activités culturelles du Crous

Tél. : 01 40 51 37 21

Guichet spectacles du Crous

Tél. : 01 40 51 37 11

Office de tourisme de Paris

Tél. : 01 49 52 53 54

127, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

11. RYTHME DE VIE

Horaires d'ouverture des magasins

En général, de 9h30-10h00 à 19h00-20h00 sans interruption.

(Certaines petites épiceries de quartier restent ouvertes jusqu'à tard dans la nuit).

Fermeture des musées

La plupart des musées parisiens ferment le mardi et quelques-uns le lundi.

Heures des repas

petit déjeuner :	7h00 - 8h30
déjeuner :	12h00 - 14h00
dîner :	19h00 - 21h00

Séances de cinéma

14h00, 16h00, 18h00, 20h00 ou 22h00.

Théâtre, opéra

Début des spectacles : 20h30.

Transports

Premiers métro/RER entre 5h30 et 6h00

Derniers métro/RER : entre 00h30 et 00h45 du dimanche au jeudi, vers 2h00 le vendredi et samedi

Certains autobus « noctambus » circulent toute la nuit.

De nombreux cafés, restaurants, discothèques, etc. restent ouverts toute la nuit et la vie nocturne parisienne est très animée, mais...

...n'oubliez pas que les cours à l'ESTP commencent souvent à 8h00 du matin ! 

12. CONTACTS ET ADRESSES UTILES

Vie pratique, démarches administratives

- ⇐ Avant le début des cours, et tout au long de l'année, vous pouvez contacter le **service international** qui peut vous assister dans toutes vos démarches au Bâtiment International en bas du campus, tél : 01 49 08 56 50, mail : information@adm.estp.fr
- ⇐ Vous pouvez également obtenir tous types de renseignements utiles à l'**accueil** de l'école dans le bâtiment de la direction au centre du campus.
- ⇐ Chaque classe est encadrée et suivie de près par un **correspondant des études** qui saura en priorité vous guider et vous conseiller tout au long de l'année, notamment en ce qui concerne les emplois du temps, les salles, les photocopies...
- ⇐ N'hésitez pas à vous adresser aux **professeurs** qui enseignent la **langue** de votre pays : ils pourront vous aider dans vos démarches personnelles, vous prodiguer des conseils utiles et vous aider dans la traduction de mots difficiles et la compréhension de "particularités" culturelles françaises. Vous pouvez les joindre facilement dans leurs bureaux dans le Bâtiment International où ils assurent des permanences.

Pédagogie

- ⇐ Le **directeur des études** est responsable de votre cursus au sein de l'ESTP. Pour toute question d'ordre pédagogique, vous pouvez vous adresser à lui-même ou à un de ses adjoints. Leurs bureaux sont situés dans le bâtiment de la direction au centre du campus.
- ⇐ Le **service emploi du temps** pourra, tout au long de l'année, vous renseigner sur la programmation des cours. Son bureau est situé dans le bâtiment de la direction au centre du campus.
- ⇐ Tout au long de l'année académique, vous pouvez consulter vos résultats, emplois du temps, etc. par internet sur le **Bureau Virtuel des Elèves**. Après avoir réglé toutes les formalités administratives à votre arrivée à l'ESTP et signé une charte informatique, vous aurez votre code d'accès informatique.
- ⇐ Tous les élèves ont accès à la **bibliothèque** et à plusieurs **salles informatique en libre service** (horaires à vérifier en début de semestre).

Centres Culturels

- Goethe Institut**, 17, avenue d'Iéna, 75016 Paris, tél. : 01 44 43 92 30
- Centre culturel australien**, 4, rue Jean Rey, 75015 Paris, tél. : 01 40 59 33 00
- Service culturel brésilien**, 34 cours Albert 1^{er}, 75008 Paris, tél. : 01 45 61 63 00
- Centre culturel canadien**, 5 rue Constantine, 75007 Paris, tél. : 01 44 43 21 90
- Centre culturel chinois**, 77 rue Dunois, 75013 Paris, tél. : 01 45 82 96 78
- Centre culturel égyptien**, 111 boulevard Saint Michel, 75005 Paris, tél. : 01 46 33 75 67
- Centre culturel espagnol**, 7, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, tél. : 01 40 70 92 92
- British Council**, 9, rue de Constantine, 75007 Paris, tél. : 01 49 55 73 00
- Centre culturel hongrois**, 9, square Vergennes, 75015 Paris, tél. : 01 56 36 07 54
- Centre culturel italien**, 23, rue Jean Goujon, 75008 Paris, tél. : 01 45 61 15 31
- Centre culturel marocain**, 5, rue Le Tasse, 75016 Paris, tél. : 01 45 20 69 35

Centre culturel roumain, 5 rue Exposition, 75007 Paris, tél. : 01 47 05 15 31
Centre culturel suédois, 11, rue Payenne, 75003 Paris, tél. : 01 44 78 80 20
Centre culturel suisse, 34 rue Francs Bourgeois, 75003 Paris, tél. : 01 42 71 44 50
Service culturel ukrainien, 21 avenue Saxe, 75007 Paris, tél. : 01 43 06 07 37

Ambassades

Ambassade d'Allemagne, 13, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, tél. : 01 53 83 45 00
Ambassade d'Australie, 4, rue Jean Rey, 75015 Paris, tél. : 01 40 59 33 00
Ambassade du Brésil, 34 cours Albert 1^{er}, 75008 Paris, tél. : 01 45 61 63 00
Ambassade du Canada, 35 avenue Montaigne, 75008 Paris, tél. : 01 44 43 29 00
Ambassade de Chine, 11 avenue Georges V, 75008 Paris, tél. : 01 47 23 34 45
Ambassade d'Espagne, 22, avenue Marceau, 75008 Paris, tél. : 01 44 43 18 00
Ambassade des États-Unis, 2, avenue Gabriel, 75008 Paris, tél. : 01 43 12 22 22
Ambassade de Grande Bretagne, 35, rue du faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01 44 51 31 00
Ambassade de Grèce, 17 rue Auguste Vacquerie, 75016 Paris, tél. : 01 47 23 72 28
Ambassade d'Italie, 51, rue de Varenne, 75007 Paris, tél. : 01 49 54 03 00
Ambassade du Maroc, 5, rue Le Tasse, 75016 Paris, tél. : 01 45 20 69 35
Ambassade du Mexique, 9 rue Longchamp, 75016 Paris, tél. : 01 53 70 27 70
Ambassade de Norvège, 28 rue Bayard, 75008 Paris, tél. : 01 53 67 04 00
Ambassade de Panama, 145 avenue Suffren, 75015 Paris, tél. : 01 45 66 42 44
Ambassade de Roumanie, 5 rue Exposition, 75007 Paris, tél. : 08 99 70 27 30
Ambassade de Suède, 17, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, tél. : 01 44 18 88 00
Ambassade de Suisse, 142 rue Grenelle 75007 Paris, tél. : 01 49 55 67 00
Ambassade d'Ukraine, 21 avenue Saxe, 75007 Paris, tél. : 01 43 06 07 37

Consulats

Consulat allemand, 13, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, tél. : 01 53 83 45 00
Consulat américain, 2, avenue Gabriel, 75008 Paris, tél. : 01 43 12 22 22
Consulat australien, 4, rue Jean Rey, 75015 Paris, tél. : 01 40 59 33 00
Consulat brésilien, 34 cours Albert 1^{er}, 75008 Paris, tél. : 01 45 61 63 00
Consulat britannique, 35, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01 44 51 31 00
Consulat espagnol, 165, boulevard Malesherbes, 75017 Paris, tél. : 01 44 29 40 00
Consulat hongrois, 92, rue Bonaparte 75006 Paris, tél. : 01 56 81 02 30
Consulat italien, 5, boulevard Emile Augier, 75016 Paris, tél. : 01 44 30 47 00
Consulat marocain, 12, rue de la Saïda, 75015 Paris, tél. : 01 56 56 72 00
Consulat mexicain, 4 rue N.D. des Victoires, 75002 Paris, tél. : 01 42 86 56 20
Délégation Générale du Québec, 66 rue Pergolèse, 75016 Paris, tél. : 01 40 67 85 00
Consulat suédois, 17, rue Barbet de Jouy, 75007 Paris, tél. : 01 44 18 88 00

IV - LES ÉTUDES A L'ESTP

1. DESCRIPTION GENERALE

Grande École

En France, les études d'ingénieur s'effectuent rarement à l'université, mais plutôt au sein d'établissements spécialisés, les Grandes Écoles d'Ingénieurs. En tant que Grande École, l'ESTP se distingue par des caractéristiques toutes particulières.

Les études d'ingénieur durent en tout cinq ans après l'examen de fin d'études secondaires (baccalauréat) scientifique :

- Les deux premières années sont constituées par des études scientifiques générales effectuées à l'extérieur, au sein des « classes préparatoires aux Grandes Écoles d'Ingénieurs ».
- Après les classes préparatoires, les étudiants se présentent au concours d'entrée à l'ESTP, très sélectif (9.000 candidats pour 565 admis).
- Au sein de l'ESTP, les études d'ingénieur à proprement parler durent trois ans. (Lorsqu'on parle de première année à l'ESTP, il s'agit en fait de la troisième année dans l'enseignement supérieur, etc.).
- A l'issue de leurs études, les élèves de l'ESTP obtiennent le diplôme d'ingénieur français (master's degree) qui inclut l'habilitation professionnelle à exercer en tant qu'ingénieur dès la sortie de l'école.

Spécialités et options

L'ESTP prépare au diplôme d'ingénieur dans quatre spécialités :

	<i>abrévés</i>
- bâtiment	B
- mécanique - électricité	ME
- topographie	T
- travaux publics	TP

En dernière année, les élèves suivent une partie des enseignements en tronc commun et peuvent se spécialiser dans une option de leur choix. En fonction de leur spécialité, ils sont prioritaires pour certaines options.

- *Ingénierie et International (II)*
- *Environnement et Aménagement de l'Espace (EA)*
- *Structures (S)*
- *Routes et Ouvrages d'Art (RO)*
- *Génie Civil Nucléaire (GCN)*
- *Aménagement et Construction Durables (ACD)*
- *Bâtiment et Architecture (BA)*

Options réservées aux élèves de la spécialité ME :

- *Construction Electromécanique (CEM)*
- *Ingénierie et Travaux Electriques (ITE)*

Option réservée aux élèves de la spécialité T :

- *Aménagement de la propriété (AP)*

ECTS et Unités d'Enseignement

Les enseignements sont organisés en semestres et les différentes matières regroupés en modules et Unités d'Enseignement (UE) qui correspondent à des champs de compétences (ex : « maîtrise des techniques et méthodes de l'ingénieur », « capacité à communiquer et à manager », ...). Des crédits ECTS sont affectés aux UE et non à chaque matière. Chaque UE est notée indépendamment. La note de chaque UE est constituée de la moyenne pondérée des notes obtenues dans les matières qui la composent et des notes éventuelles des matières facultatives qui lui sont affectées. Une UE est validée et les crédits ECTS correspondants attribués si la note obtenue de l'UE est égale ou supérieure à 12/20.

Encadrement pédagogique

La majorité des **professeurs** de l'ESTP sont des ingénieurs qui exercent une activité professionnelle à l'extérieur de l'école. C'est le **Directeur des Etudes** qui détermine les programmes et valide les équivalences dans toutes les matières. Il est assisté de plusieurs **Adjoints du Directeur des Études** qui assurent le suivi de la scolarité des étudiants, et de **Coordonnateurs Pédagogiques** qui encadrent les enseignements et leurs collègues par champs de compétences. La première personne de contact des élèves reste le **Correspondant des Etudes** qui suit les élèves quotidiennement toute l'année.

2. ORGANISATION DES ETUDES ET EVALUATIONS

Calendrier académique

Premier semestre

de mi septembre à fin janvier

Second semestre

de début février à mi-juin

Il n'y a pas de période spécifique d'examens. Les tests ont lieu au cours du semestre, dès que tous les cours relatifs à une matière sont terminés. Les étudiants qui ont échoué à une Unité d'Enseignement pendant le semestre peuvent repasser des examens de rattrapage en juin (matières du premier semestre) ou en septembre (matières du second semestre).

Vacances

- quelques jours autour de la Toussaint (1^{er} novembre)
- deux semaines à Noël (25 décembre)
- une semaine en février
- une semaine à Pâques (mars ou avril)

Fin d'année scolaire :

Première année à l'ESTP (ou troisième année dans l'enseignement supérieur)

fin des cours vers le 9 juin

stage de cinq semaines obligatoire pendant les vacances d'été

Deuxième année à l'ESTP (ou quatrième année dans l'enseignement supérieur)

fin des cours début juin

stage de treize semaines obligatoire pendant l'été

Troisième année à l'ESTP (ou cinquième année dans l'enseignement supérieur)

fin des enseignements mi-février

Travail de Fin d'études (TFE) de quatre mois à partir de mi-février

Soutenance du TFE de juin à septembre

Emplois du temps

En règle générale, les séances d'enseignement ont lieu du lundi au samedi, aux horaires suivants :

matin : 8h00 - 12h00

après-midi : 13h30 - 18h30 (sauf jeudi et samedi)

Le jeudi après-midi est réservé aux activités extra-scolaires, culturelles et sportives, le samedi après-midi est libre.

N.B. : LA MAJORITE DES ENSEIGNANTS ETANT DES PROFESSIONNELS, LEUR DISPONIBILITE EST LIMITEE ET VARIABLE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE. VOILA POURQUOI LES EMPLOIS DU TEMPS NE SONT PAS CONNUS D'AVANCE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE ET DIFFUSES SEULEMENT SIX SEMAINES EN AVANCE ET SUSCEPTIBLES DE SUBIR DES CHANGEMENTS DE JOUR EN JOUR. LES ETUDIANTS DOIVENT SE TENIR INFORMES QUOTIDIENNEMENT D'EVENTUELLES MODIFICATIONS. POUR CETTE RAISON IL EST DIFFICILE ET DECONSEILLE DE SUIVRE DES COURS DANS PLUSIEURS CLASSES DIFFERENTES, LES HORAIRES RISQUANT FORT DE COINCIDER.

Types de séances

Les face-à-face pédagogiques professeurs - étudiants se font sous différentes formes :

- **un cours** : enseignement théorique d'une durée de 1h30 dispensé en amphithéâtre à l'ensemble de la classe,
- **une application** : séances de durée normale de 2h30 où les étudiants répartis en petits groupes et encadrés par des enseignants effectuent des travaux dirigés,
- **les travaux pratiques** : séances de travaux de durée variable effectués par petits groupes en laboratoire, en atelier ou sur le terrain,
- **une visite** : visite accompagnée par un professeur d'un chantier, d'une entreprise,... Durée moyenne : une demi-journée.

Evaluations, notes et crédits

Le contrôle continu

Le contrôle des connaissances s'effectue tout au long de l'année par **contrôle continu**, sous forme de tests qui peuvent varier selon les matières :

- interrogations orales (appelées colles)
- travaux à domiciles
- rapports
- projets (en général par équipes de deux à trois personnes)
- soutenances : interrogation orale sur un rapport de visite, de stage, ou un projet...
- travaux dirigés : exercices ou travaux effectués pendant les séances d'applications ou de travaux pratiques. En cas d'absence à une séance, l'élève est noté zéro, sans possibilité de rattrapage.
- compositions : examen final écrit, en général d'une durée de 2h30.

Une absence en composition se traduit par la note zéro. Dans le cas exceptionnel d'une absence validée par la Direction de Études, pour une raison médicale par exemple, l'élève peut être autorisé, à sa demande, à passer le contrôle de rattrapage organisé dans la matière pour les élèves ayant un bilan insuffisant (ceci tout en gardant la possibilité de passer les trois rattrapages possibles en cas de bilan insuffisant). La note obtenue se substitue alors au zéro initialement attribué à la composition.

Les contrôles de rattrapage

Les élèves dont le bilan ne remplit pas les conditions peuvent demander à passer des rattrapages dans un maximum de **3 matières** en juin pour les enseignements du **premier semestre** et de maximum **trois matières** en septembre pour les enseignements du **second semestre**. La note obtenue entre dans le calcul de la moyenne de l'Unité d'Enseignement si elle est supérieure à la moyenne antérieure de la matière.

Le système de notation

Chaque évaluation est notée selon le système français de **0 à 20 points** (0 constituant la note la plus basse et 20 la plus élevée).

La plupart des matières ont plusieurs types de contrôles au cours du semestre dont la moyenne (entre 0 et 20 points) constituera la note semestrielle de la matière. Chaque matière a un coefficient qui sert à calculer la moyenne de l'UE.

Une **note "ECTS" par UE** sera automatiquement calculée sur le bulletin scolaire selon les règles suivantes :

- A : premiers 10 % des élèves crédités dans l'UE (excellent)
- B : 25 % suivants (très bien)
- C : 30 % suivants (bien)
- D : 25 % suivants (satisfaisant)
- E : 10 % suivants (passable)
- F : insuffisant (note inférieure à 8) : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi des crédits.

Les crédits

Des crédits ECTS sont affectés à chaque UE en fonction du volume de travail qu'elle représente. Ces crédits sont indiqués dans les plans d'études. Pour obtenir les crédits ECTS d'une UE, l'étudiant doit obtenir une **moyenne égale ou supérieure à 12 (sur 20) à l'UE**. Un semestre correspond à un total de 30 crédits ECTS.

Validation des études, obtention du diplôme

Pour valider une année d'études, un élève de l'ESTP doit :

- en première et deuxième années :
 - . valider toutes les UE,
 - . obtenir 60 crédits ECTS,
- en troisième année :
 - . valider toutes les UE,
 - . obtenir les 33 crédits ECTS affectés aux UE du 1^{er} semestre,
 - . obtenir une note de travail de fin d'études égale ou supérieure à 12 et valider les 27 crédits ECTS correspondants

Pour obtenir le diplôme, les élèves doivent, en outre :

- . justifier d'une note de compte rendu de stage de 1^{re} année égale ou supérieure à 12,
- . justifier d'une note de rapport de stage de 2^e année égale ou supérieure à 12,
- . valider un séjour de travail ou d'études d'au moins 5 semaines à l'étranger,
- . obtenir un résultat au test d'anglais TOEFL égal ou supérieur à 550 (ou un résultat équivalent à un autre test officiel),
- . les élèves étrangers issus d'un pays ou d'une formation non francophones doivent en outre obtenir une note correspondant au niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence des Langues à un test de Français Langue Etrangère.

Cas particulier des étudiants étrangers dans le cadre d'accord d'échanges

Avant son arrivée en France, l'étudiant étranger doit remplir un dossier d'inscription qui comprend un contrat d'études signé par son tuteur pédagogique au sein de son université d'origine, par lui-même et par le directeur des études de l'ESTP et qui précise les matières que l'étudiant suivra à l'ESTP.

Des conditions particulières peuvent être décidées d'un commun accord entre les deux établissements et l'étudiant. Un étudiant étranger qui prépare le diplôme de l'ESTP doit se soumettre aux conditions décrites précédemment au même titre que ses camarades français.

3. STAGES ET TFE EN ENTREPRISE

Stages

En France et à l'ESTP, les stages pratiques en entreprise font partie intégrante des études d'ingénieur. Ils permettent aux étudiants d'appliquer sur le terrain les connaissances théoriques apprises en cours et de se familiariser avec le monde de l'entreprise. Les entreprises françaises sont habituées à participer de cette façon à la formation des futurs ingénieurs et confient aux stagiaires de deuxième et troisième années un vrai travail, comportant de réelles responsabilités.

Les stages suivants sont obligatoires (pendant les vacances d'été) pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'ESTP :

- 1^{ère} année : stage d'initiation à la vie professionnelle (ouvrier), cinq semaines
- 2^{ème} année : stage professionnel (assistant-ingénieur), treize semaines

Les élèves français doivent effectuer un de ces stages ou le TFE (voir ci-dessous) à l'étranger ou les compléter par une période supplémentaire de cinq semaines d'expérience professionnelle ou d'études dans un autre pays.

Travail de Fin d'Études

A l'ESTP, le Travail de Fin d'Études (ou TFE) d'une durée minimale de 4 mois s'effectue la plupart du temps au sein d'une entreprise ou d'un centre de recherche qui propose le thème de l'étude. Il est également possible d'effectuer un TFE orienté recherche au sein de l'Institut de Recherche en Constructibilité de l'ESTP.

Trouver un stage ou un TFE en entreprise

Pour les élèves de l'ESTP, la recherche d'une entreprise qui accepte de les accueillir pour effectuer un stage fait partie intégrante de la formation. Ils sont par conséquent censés trouver tout seuls l'entreprise qui accepte de les prendre en stage. Le service des stages de l'ESTP, situé au 1^{er} étage du bâtiment de la direction au centre du campus peut toutefois aider les élèves à se procurer des adresses d'entreprises françaises, des offres de stages et les conseiller quant à la stratégie à adopter.

En effet, la façon de s'y prendre est essentielle, car une entreprise accepte souvent un stagiaire dans la perspective d'un ultérieur recrutement. Il faut se comporter comme s'il s'agissait d'une embauche et surtout convaincre son interlocuteur de l'intérêt qu'aurait son entreprise à encadrer un stagiaire étranger, qui retournera dans son pays d'origine à l'issue du stage.

Il est très difficile pour un étudiant étranger de trouver un stage en entreprise sans avoir au préalable effectué au moins un semestre d'études en France et sans maîtriser la langue française.